Nations Unies A/56/769–S/2002/28

Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr. générale
10 janvier 2002
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-sixième session
Points 33 et 62 de l'ordre du jour

Retour ou restitution de biens culturels à leur pays d'origine

Question de Chypre

Conseil de sécurité
Cinquante-septième année

Lettre datée du 9 janvier 2002, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre une lettre, datée du 9 janvier 2002, qui vous est adressée par S. E. M. Aytuğ Plümer, représentant de la République turque de Chypre-Nord (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre et son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 33 et 62 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Ümit **Pamir**

02-21042 (F) 140102 140102

Annexe à la lettre datée du 9 janvier 2002, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de me référer à la déclaration faite par le représentant chypriote grec aux Nations Unies durant la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale, le 10 décembre 2001, au titre du point 33 de l'ordre du jour. La déclaration en question comporte des allégations sans fondements à l'encontre de la République turque de Chypre-Nord concernant la préservation du patrimoine culturel.

Je souhaiterais souligner que la République turque de Chypre-Nord est fière des efforts qu'elle déploie pour protéger le patrimoine culturel de l'île en utilisant le plus efficacement possible les ressources limitées dont elle dispose pour entretenir et restaurer tous les sites et monuments, quelle que soit leur origine historique ou religieuse. Pour ces efforts constants, les autorités chypriotes turques ont été félicitées par les experts et observateurs étrangers qui ont visité l'île à diverses occasions pour étudier la situation. Outre la restauration des monuments archéologiques, lorsque c'était possible, des sites ont été rendus à une utilisation quotidienne, conformément aux critères et méthodes universellement acceptés. Le Rapporteur de la Commission du Conseil de l'Europe, Mme Vlasta Stepova, a pu constater ces efforts de ses propres yeux, lors de sa visite en République turque de Chypre-Nord, en octobre 1999. Elle s'est rendue notamment au monastère Saint-Barnabas, près de Gazi Magosa, qui est utilisé comme musée, et dans les ruines de la ville antique de Salamis, où sont organisées des manifestations culturelles. Elle a également apprécié l'utilisation faite du monastère de Bellapais, près de Girne, qui sert de lieu de concerts et d'expositions destinés au public.

Les allégations chypriotes grecques de « destruction et pillage du patrimoine culturel » de Chypre-Nord ont également été réfutées par des experts et observateurs étrangers. Le révérend John B. Taylor, membre éminent du Conseil oecuménique des églises, qui s'est rendu à Chypre-Nord en 1974 et 1975, n'a relevé aucune preuve à l'appui de l'une quelconque des allégations chypriotes grecques. Des observateurs tels que Jacques Dalibard de l'UNESCO, le révérend Lars Carlzen, l'évêque de Stockholm et le sénateur Van Der Werff du Conseil de l'Europe se sont rendus à Chypre-Nord à diverses occasions et ont fait savoir publiquement que les autorités chypriotes turques faisaient le maximum pour protéger le patrimoine culturel du pays.

Le représentant chypriote grec a déclaré que l'île possédait un patrimoine culturel gigantesque que « nous sommes dans l'obligation de protéger et de transmettre aux générations futures ». Hélas, cette déclaration n'est pas corroborée par les actes de l'administration chypriote. Entre 1963 et 1974, 103 mosquées et autres sanctuaires et antiquités turco-mulsulmans à travers toute l'île ont été délibérément détruits par les Chypriotes grecs. La mosquée Bayraktar, monument historique symbole d'un patrimoine turco-musulman vieux de plusieurs siècles, a été la cible de bombardements et d'incendies volontaires depuis des années. Elle a été bombardée en 1962 et à nouveau en 1964 et a subi un incendie volontaire en février 1994. La mosquée Araplar, vieille de 400 ans, a été attaquée à l'aide d'explosifs en mars 1994. La mosquée Omeriye a subi en août 1996 un incendie criminel qui a endommagé sa structure historique. En août 1999, le Tekké du Sultan Hala, un sanctuaire sacré des plus importants pour le monde musulman, a été attaqué et a vu

ses portes forcées par des incendiaires chypriotes grecs qui ont déversé de l'essence à l'intérieur et y ont mis le feu.

Outre ces actes flagrants de destruction délibérée, ce qui reste des sites architecturaux turcs dans le sud de Chypre est en général menacé de disparition, faute d'efforts de préservation de la part des autorités chypriotes grecques.

Compte tenu de cette situation, nous espérons que la communauté internationale demandera instamment à l'Administration chypriote grecque d'abandonner ce double système de normes concernant le patrimoine culturel de l'île et de faire preuve au contraire de respect pour l'identité ethnique et culturelle du peuple chypriote turc, ce qui serait conforme à l'esprit de conciliation nécessaire pour faciliter un règlement rapide entre les deux États de Chypre.

Le Représentant de la République turque
de Chypre-Nord
(*Signé*) Aytuğ **Plümer**